



Pour la Cité humaine - Les Droits du piéton

7, rue Major Martin – 69001 LYON

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975

Le 20 novembre 2025

Pierre RAUZADA

Président

pierre-henri.rauzada@orange.fr
www.pietons69.e-monsite.com

Objet : soutien total et même plus.

Déplacements & Stationnement – Fiche N°118

A l'attention de monsieur Fabien BAGNON
Vice-président de la Métropole lyonnaise

Monsieur,

Notre Association a reçu un courrier émanant de trois habitants du 8e arrondissement de Lyon. Ce courrier demande un soutien de notre part quant aux demandes faites par ces habitants envers les élus métropolitain et d'arrondissement.

Nous nous sommes déplacés pour aller voir sur place et étudier ce qu'il en était réellement de la situation existante face aux demandes de ces habitants.

Des demandes de citoyens quant à l'absolue nécessité de sécuriser les traversées piétonnes. Des traversées bien plus dangereuses aujourd'hui qu'auparavant et ce uniquement à cause du fait d'un accroissement important du trafic routier dans la rue Laënnec, accroissement provenant lui-même de la suppression totale d'un sens de circulation automobile avenue Rockefeller pour y créer une Voie lyonnaise pour les cyclistes. Entraînant ainsi un report de la circulation automobile sur une petite partie du boulevard Pinel, puis sur la rue Laënnec pour rejoindre, entre autres, la place d'Arsonval.

Pour créer plus de sécurité pour les piétons dans leurs traversées de la chaussée, ces habitants demandent **de manière minimalist** : la création de deux passages-piétons dans la rue Laënnec, l'un au niveau du 97 de la rue, l'autre au niveau du 105 de la rue.

Ces deux passages-piétons étant réellement justifiés, notre Association soutient de manière totale, à 100% les demandes de ces habitants.

Mais nous demandons plus : la création d'un vrai plateau traversant ou a minima d'un « coussin berlinois » au niveau du 105 de la rue, et ce pour freiner la vitesse des automobilistes et des livreurs puisque la chaussée est en pente descendante du 105 au 93, ce qui accentue la vitesse des véhicules motorisés. Ici, le « Lyon Ville 30 » n'existe pas.

Nous espérons vivement obtenir satisfaction. En effet, nous ne pourrions pas comprendre et même admettre que pour sécuriser de manière justifiée la circulation des cyclistes dans un endroit précis, les piétons soient mis en danger dans un autre endroit.

Je vous adresse, Monsieur le Vice-président, mes très sincères salutations.

M. Pierre RAUZADA

Copie pour information :

- MM. PAVAROTTI, FONTAINE, DALLONGEVILLE – Habitants du 8e Adt
- M. Hubert BÉCART – Adjoint Mairie 8e Adt
- Le Progrès